

La Boussole

elle vous guide là où on se soucie de vous



Mai et Juin 2021

Numéro 11

Dans ce numéro :

Crise sanitaire.....	2
Eté 2021.....	3
Informations utiles.....	5
La vie en interne.....	7
Instances.....	11
La plus belle moustache.....	12
Le coin détente.....	13
Contacts.....	15



Journal de la section syndicale SUD SANTE SOCIAUX
de l'hôpital gériatrique Philippe Dugue



Voici un extrait des derniers points abordés lors de la cellule de crise du 7 Juin 2021.

Cas COVID : à ce jour il n'y a plus de cas dans l'établissement parmi les résidents ni de cas connus parmi le personnel.

Vaccins : la vaccination est proposée aux nouveaux **résidents** admis après avis médical.

Pour le **personnel** qui ne souhaite pas se faire vacciner : c'est toujours un droit que certain-e-s ont du mal à entendre.

Pour le **personnel** qui souhaite se faire vacciner : c'est également un droit. La dernière campagne de vaccination a eu lieu le 8 Juin. Une autre date devrait être proposée fin Juin.

Mesures pour les résidents : ils sont autorisés à partir en vacances, à condition d'effectuer un test de dépistage covid-19 au départ et au retour.

Ils peuvent participer aux animations ou se déplacer dans tout l'établissement et se mixer entre services, ce qui n'était plus le cas depuis longtemps.

Mesures pour les familles : les accès restent fermés, les seules entrées et sorties doivent se faire par l'accueil. Les visiteurs doivent toujours s'inscrire sur le registre et respecter les gestes barrière. Bien que cela ait été rapidement envisagé, heureusement toutes les familles sont autorisées à venir visiter leurs proches, et pas seulement les personnes qui ont été vaccinées.

Le nombre de visiteurs reste fixé à 2 en intérieur, mais ils peuvent être plus nombreux à l'extérieur.

Ceux qui souhaitent aider leur proche pour le repas peuvent le faire, mais en chambre et non en salle commune (espace collectif). Le self reste suspendu, faute de places déjà pour le personnel.

Les horaires de visite ont été élargis de 11h à 20h. La maison des familles est de nouveau ouverte.

Les visites se font dorénavant sans prise de RDV.

Commerçants ambulants, conseillers mutuelle, etc : ils sont de nouveau autorisés à venir exposer leur stand (bijoux, vêtements, prestation mutuelle, etc...) près de l'aquarium.

Les personnels ne sont pas encore autorisés à manger en même temps que les résidents (ateliers thérapeutiques, sorties restaurant, etc...).

La date de la prochaine cellule de crise n'a pas encore été communiquée.

Nous nous rapprochons d'un retour à la normale, toutefois la précaution reste de mise (respect des gestes barrières, isolement en cas de symptômes, etc...).



TOUTES CES MESURES S'ACCOMPAGNENT DE LA
CONTINUITÉ D'APPLICATION DES GESTES
BARRIÈRES !

Pour vous aider, par exemple PENSEZ AUX 3 M : Mains, Masque, Mètres de distance.

Congés : nous savons que chaque année, cette question peut s'accompagner de difficultés pour tout le monde (agents et responsables).

Pour rappel, l'article 2 du décret n°2002-8 du 4 Janvier 2002 précise que **chaque agent peut bénéficier de « trois semaines de congés annuels consécutives durant la période d'été, sauf contrainte impérative de fonctionnement du service ».**

Les congés d'été sont validés (ou sont considérés comme validés si absence de réponse) au plus tard le 31 Mars de chaque année. Les congés d'été 2021 sont donc déjà validés.

L'agent en repos n'est pas, par principe, à la disposition de son employeur et peut librement vaquer à ses occupations personnelles. Il **n'a ainsi aucune obligation de répondre aux sollicitations** de ce dernier. **Une absence de réponse ne peut pas être sanctionnée.**

Attention aux abus !

La nécessité de service dans la fonction publique hospitalière a été instaurée pour assurer le maintien de la prise en charge des patients 24 /24h et cela tout au long de l'année pour répondre à la continuité des soins. Or de nos jours, celle-ci **pourrait être invoquée comme prétexte pour des rappels téléphoniques incessants, des heures supplémentaires, des 12h, des contraintes organisationnelles pour la pose des congés annuels, etc....**

Une nécessité de service doit être justifiée, on ne peut pas l'invoquer des semaines à l'avance, sinon il s'agit d'un problème d'organisation. La nécessité de service **doit correspondre à une situation exceptionnelle et être invoquée après avoir mis en œuvre des alternatives pour respecter les droits des agents notamment en privilégiant le recrutement temporaire.**

En effet, la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière dans son article I stipule bien que « **les établissements peuvent recruter des agents contractuels pour assurer le remplacement momentané de fonctionnaires ou d'agents contractuels autorisés à exercer leurs fonctions à temps partiel ou indisponibles en raison d'un congé annuel** », c'est pourquoi l'été des **contrats de vacation** peuvent être proposés, comme cela s'est déjà fait ici à Chevreuse.

En revanche, **des réorganisations internes de service sont possibles.** Vous pouvez être appelé à renforcer temporairement un service ou être muté en interne sur un poste vacant par exemple, mais sur un grade équivalent.

Enfin, sachez que **tout abus peut faire l'objet d'un recours judiciaire.**

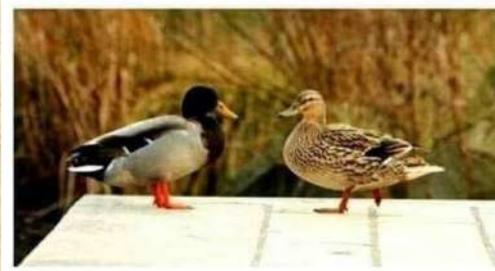
Canicule : le plan national de gestion de crise est lancé du 1^{er} Juin au 31 Août 2021. Ainsi, comme chaque année, une vigilance supplémentaire devra être portée autour des risques de déshydratation. Il est demandé aux agents d'encourager les résident·e·s à boire, de fermer leurs stores dans les chambres pour préserver une température fraîche, de leur proposer de se rendre en salle commune climatisée.

Comme chaque année, l'établissement met à disposition du personnel des **brumisateurs à retirer à la pharmacie.**

N'oubliez pas de vous préserver vous-mêmes, en vous hydratant également entre autre.

Nous vous remettons pour mémoire les consignes qui avaient été diffusées par le CLIN l'année dernière dans le cadre d'une canicule en période de crise sanitaire.

— Salut, tu t'appelles comment ?
— Icule.
— La fameuse cane Icule ?
— Elle-même.





Les « réflexes » de base :

➤ **Rappel** : les protocoles de soins et les procédures relatives à la gestion du plan canicule figurent dans QUALNET pour consultation et application.

- Surveiller régulièrement la **température** corporelle (tracer dans le DPT)
- Surveiller de près l'**hydratation** (tracer dans le DPI)
- Surveiller de près l'**alimentation et le poids** (tracer dans le DPI)
- **Signes d'alerte clinique** : diarrhée, nausées/vomissements, crampes, agitation nocturne, vertiges, convulsions, tout comportement inhabituel d'un patient

COVID+

(test + ou symptômes évocateurs sur décision clinique/CLIN ou en isolement COVID avéré)

EN ISOLEMENT AIR/GOUTELETTES
PROTECTION SOIGNANT : FFP2, CHARLOTTE, SURBLOUSE, TABLIER, LUNETTES, GANTS/SURGANT

Ventilateur : en chambre

- La partie soufflante/rotative doit être située à au moins 50cm du sol
- ⇒ **Ne pas utiliser de ventilateur à réservoir à eau**
- ⇒ **Les ventilateurs sur pied ou sur colonne ne doivent pas joncher le sol**
- La partie soufflante/rotative **ne doit pas** être dirigée dans l'axe de la porte ou sur du matériel médical
- La porte de la chambre et salle de bain sont **FERMEES**
- Procéder **systématiquement** à l'arrêt de l'appareil lors des soins ou de l'entretien de la chambre
- Réaliser un bref nettoyage à la lingette désinfectante **QUOTIDIEN** de l'enveloppe extérieure

Brumisateur (bombe aérosol) : en chambre

- A proximité du patient/résident

COVID-

(test - ou asymptomatique ou levée d'isolement)

Climatisation : en salle commune

- Déplacement du patient en salon/salle à manger
- Respecter une **distance de 1,5m/2m minimum** entre les résidents

Ventilateur : en chambre (sur décision clinique pour juger de la mobilisation du résident)

- La partie soufflante/rotative doit être située à au moins 50cm du sol
- ⇒ **Ne pas utiliser de ventilateur à réservoir à eau**
- ⇒ **Les ventilateurs sur pied ou sur colonne ne doivent pas joncher le sol**
- La partie soufflante/rotative **ne doit pas** être dirigée dans l'axe de la porte ou sur du matériel médical
- La porte de la chambre et salle de bain sont **FERMEES**
- Procéder **systématiquement** à l'arrêt de l'appareil lors des soins ou de l'entretien de la chambre
- Réaliser un bref nettoyage à la lingette désinfectante **QUOTIDIEN** de l'enveloppe extérieure

Brumisateur (bombe aérosol) : en chambre

- A proximité du patient/résident

FORTES chaleurs

ADOPTEZ

LES BONS GESTES

LES FORTES CHALEURS DOIVENT INVITER CHACUN À LA PLUS GRANDE PRUDENCE POUR EN LIMITER LES RISQUES, EN PARTICULIER LES PERSONNES LES PLUS FRAGILES



Si vous connaissez des personnes âgées, handicapées ou fragiles qui sont isolées, incitez-les à s'inscrire sur la liste mise à leur disposition par chaque mairie afin de recevoir de l'aide de bénévoles, et, pendant une vague de chaleur, prenez de leurs nouvelles régulièrement.

EN CAS DE MALAISE, **APPELEZ LE 15**

POUR EN SAVOIR PLUS : 0 800 06 66 66

QUELQUES CONSEILS SIMPLES

À ADOPTER EN CAS DE FORTES CHALEURS ET/OU DE CANICULE :

- 1 **BUVEZ RÉGULIÈREMENT**
de l'eau sans attendre d'avoir soif
- 2 **RAFRAÎCHISSEZ-VOUS**
et mouillez-vous le corps au moins le visage et les avant-bras plusieurs fois par jour
- 3 **MANGEZ EN QUANTITÉ SUFFISANTE ET NE BUVEZ PAS D'ALCOOL**
- 4 **ÉVITEZ DE SORTIR AUX HEURES LES PLUS CHAUDES ET PASSEZ PLUSIEURS HEURES PAR JOUR DANS UN LIEU FRAIS**
(cinéma, bibliothèque municipale, supermarché, musée...)
- 5 **ÉVITEZ LES EFFORTS PHYSIQUES**
- 6 **MAINTENEZ VOTRE LOGEMENT FRAIS**
fermez les stores et laissez la journée, ouvrez-les le soir et la nuit s'il fait plus frais
- 7 **PENSEZ À DONNER RÉGULIÈREMENT DE VOS NOUVELLES**
à vos proches et, si cela nécessite, demandez de l'aide
- 8 **VOUS INFORMER**
Consultez régulièrement le site de Météo-France pour

Mobilisation du 15 Juin : Sud Santé Sociaux a participé au mouvement national de la fonction publique pour dénoncer les conditions de travail dans la FPH.

Décret du 8 Juin 2021 : ce décret concerne les agents travaillant dans des filières médico-sociales rattachées à un établissement public uniquement. Ce décret prévoit le versement d'une prime temporaire de revalorisation de Juin à Décembre 2021. Cette prime sera remplacée par le CTI à partir de Janvier 2022. Il s'agit d'un équivalent du CTI qui ne sera reconnu que comme CTI à partir de Janvier 2022.



Solidaires78 : Solidaires 78, dont Sud Santé Sociaux fait partie, s'est récemment installée dans un local à Limay et propose des permanences à tous ceux qui souhaitent venir discuter, s'informer. Un événement libre et gratuit est proposé le 22 Juin (apéro, repas partagé, présentation des activités, table de presse, documents sur les droits du travail, etc...).

Contact : solidaires78@wanadoo.fr

Suites du Ségur : dans les suites des mesures du Ségur devraient intervenir des revalorisations salariales en Octobre 2022. Comme à l'image du CTI, cela ne concernerait pas tout le monde. Les filières administratives, techniques, éducatives en milieu hospitalier (AMP, éducateurs spécialisés, cadres socio-éducatifs, etc...) en seraient exclues. De même, les agents faisant fonction sur des postes en seraient exclus également. Encore une mesure qui va diviser et démotiver les agents.

Vols ou dégradations d'objets personnels sur le lieu de travail : nous regrettons tous que des vols d'effets personnels ou dégradations de biens (voitures entre autre) aient déjà eu lieu sur notre lieu de travail à Chevreuse. Selon le code du travail, la responsabilité de l'établissement employeur pourrait être engagée dans certaines conditions mais attention ce n'est pas toujours vrai.

A l'hôpital gériatrique de Chevreuse, il est positif que des vestiaires changés sécurisés aient été installés et que les parkings soient sous vidéo-surveillance par exemple.

En cas de dégradations ou vols, vous pouvez faire une FEI pour une enquête en interne, vous êtes également libre de porter plainte directement auprès de la gendarmerie.



Retraite : que vous soyez en activité, retraité, salarié ou employeur, le site de la CNRACL peut être intéressant pour chercher des informations (en plus de pouvoir consulter les services RH).

Traçabilité : Sud Santé Sociaux rappelle l'importance des traces écrites qui bénéficient aussi bien aux agents qu'à l'encadrement et la direction. En effet, tout contrat, changement des conditions de travail, missions via une fiche de poste, proposition d'offres et réponses à ces offres, etc...doit faire

l'objet d'une trace écrite. Pas d'oral par téléphone. Cela est particulièrement utile si malheureusement un cas de conflit apparaît. Voici quelque exemple :

- On vous demande de faire des missions inhabituelles. Un accident arrive, quelle preuve y-a-t-il qu'on vous a demandé d'agir ? La personne peut nier vous avoir sollicité-e et votre responsabilité pourrait être mise en cause.
Quand on fait une demande inhabituelle, demandez qu'on vous la notifie au moins par mail. Souvent, la demande, si elle est inadaptée, tombe aux oubliettes....
- Vous revenez d'un arrêt longue durée et votre état de santé nécessite un reclassement. L'établissement vous licencie expliquant que vous avez refusé le nombre réglementaire de 3 propositions de poste.
Si vous n'avez pas reçu ces 3 courriers RH (et si les RH n'ont pas les documents non plus), il n'y a aucune preuve que ces propositions vous aient bien été faites. Si par ailleurs vous n'avez jamais répondu ni envoyé de courriers notifiant vos accords ou vos refus, quelle preuve y-a-t-il de vos réponses ? Aucune.

Pas d'oral par téléphone, toujours demander des traces écrites, que ce soit pour des refus mais même pour des accords, et même quand tout va bien.

Plannings et roulements : lors du dernier conseil départemental Sud Santé Sociaux 78, nous nous sommes rendus compte que dans certains établissements les plannings et roulement posaient question. Dans des mêmes établissements, les roulements sont différents entre les services pourtant équivalents ! C'est l'occasion de rappeler qu'il n'y a pas de réglementation claire pour tous les points relevant des planning et roulement, mais une certaine logique devrait être observée : un agent à temps partiel devrait faire un peu moins de matins et de soirs qu'un agent à temps plein (proportionnalité en fonction du temps de présence), les roulements devraient être vus à l'échelle du mois (pas de rattrapages d'un mois à l'autre, ce qui est pénalisant pour les agents ayant eu des arrêts ou même des congés par exemple), équilibre des matins et des soirs pour un même agents, égalité des matins et des soirs entre les agents, etc...

FEI : le 16 Juin au matin nous avons découvert notre bureau syndical avec la chaise décalée et des magazines sur le bureau.



Cette intrusion n'a pas lieu d'être, un local syndical n'est pas une salle de repos ! C'est un lieu de travail dans lequel par ailleurs des informations sensibles sont conservées. L'abus de pass pour se rendre dans cet endroit est inadmissible. Une FEI a été faite en interne dans un premier temps. **Nous tenons à rappeler également qu'en cas d'intrusion dans un local syndical sans accord préalable des délégués syndicaux, la personne commet un délit d'entrave puni d'un an d'emprisonnement et d'une amende de 3750 euros. En plus de cette sanction, la personne s'expose également à une condamnation pour violation de domicile au sens de l'article 226-4 du Code pénal. La violation de domicile est punie d'une peine d'emprisonnement d'un an et d'une amende de 15 000 euros.**

Direction : Mme Aline DAVID a repris ses fonctions de directrice de l'hôpital gériatrique de Chevreuse. Nous espérons un retour serein et de bonnes conditions de travail pour tous, pour elle-même comme pour tous les agents.



Offres d'emploi : les dernières annonces ont été actualisées le 14 Juin. L'établissement recherche toujours des infirmiers/infirmières (toutes unités), préparateur/préparatrice en pharmacie, gestionnaire RH, responsable RH, assistant-e qualité (avec on espère une formation), médecins, psychologue. Il n'y a plus d'offre pour des emplois d'aides-soignant-e-s, ce qui est positif si cela signifie que tous les postes sont pourvus et occupés.

Respect des autres et du travail des autres : 2 fois par mois, Mme Syliane Chombart-Bertrand vient proposer des massages pour le personnel, au second étage. Il est irrespectueux pour elle comme pour les collègues de continuer à entendre, alors que les massages sont signalés, des cris, des portes qui claquent ou encore du chahut (même si bon enfant) quand vous remontez aux vestiaires. Nous demandons donc à tous de respecter ainsi le calme pendant ces 2 journées de séances par mois.



Commission menu pour le personnel : à l'image des commissions menu pour les résidents, la première commission menu pour les agents sur la prestation au self a eu lieu le 10 Juin. Un compte-rendu sera probablement diffusé. Sud Santé Sociaux soutient cette bonne idée qui laisse la parole aux membres du personnel.

Les syndicats : vous êtes quelques agents à nous avoir questionnés sur le fait de nous voir discuter entre organisations syndicales. En effet, depuis quelques temps les deux sections locales échangent davantage. Il est certain que nous ne serons pas toujours d'accord sur tout, mais cela ne nous empêche pas de parler. En espérant qu'un peu de sérénité perdure pour tout le monde, l'objectif principal étant commun à savoir de s'investir dans un travail pour les personnels que nous représentons.

Accueil de stagiaires : un protocole d'accueil de stagiaires, quelle que soit la formation, existe depuis longtemps dans l'établissement : demande du numéro de sécurité sociale, projet, bilan à mi-parcours, questionnaires de satisfaction, le protocole se voulait être un suivi de qualité. Aujourd'hui, cela semble s'être complètement perdu ! On ne demande plus toujours le numéro de sécurité sociale, plus de remise des brochures informatives existantes, étudiants baladés parfois entre les animations et les soins sans planning clair, plus de questionnaires de satisfaction. Ce n'est pas parce que ce sont des stagiaires qu'ils n'ont pas le droit à un accueil de qualité, et des personnes insatisfaites à juste titre de ce genre de traitement peut participer à une mauvaise image de l'établissement.

Sécurité agents seul-e-s pour un groupe de résidents : un agent seul pour faire une activité avec le groupe n'est pas une situation de sécurité ni pour elle ou lui, ni pour les résidents. Cela peut arriver dans le cadre d'animations : sont privilégiées les animations en binôme dans les lieux fermés (cuisine plaisir par exemple), garder les portes ouvertes (cyber-café par exemple) ou animations dans les lieux ouverts (espace collectifs dans lesquels les soignants et autres collègues circulent régulièrement). Toutefois, il est un lieu pour le moment qui demeure fermé : le PASA. Nous constatons que cela fait plusieurs fois que l'agent se retrouve seule pour l'après-midi, pour à la fois animer l'atelier, faire les accompagnements aux toilettes, préparer la collation. Que peut-elle faire seule si un problème majeur arrive ? Elle devrait ouvrir la porte du PASA ou crier pour alerter des collègues. Et si elle-même faisait un malaise, qui encadreraient les résidents et préviendrait ?

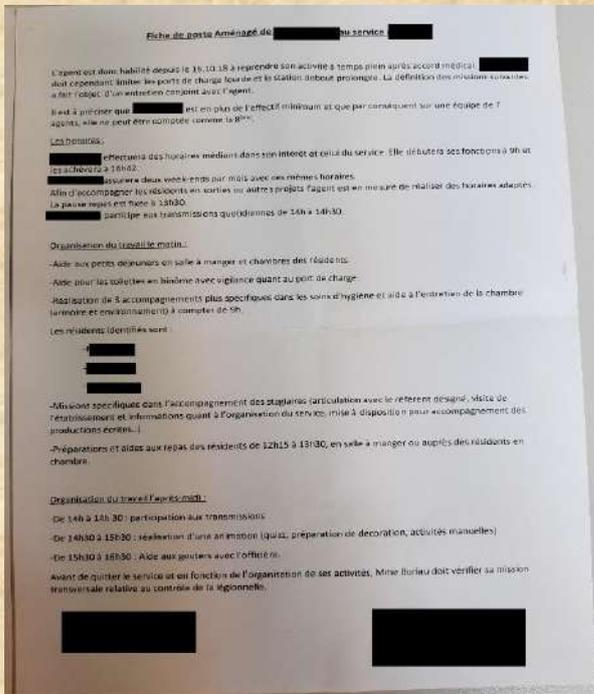
Cela est d'autant plus incompréhensible pour nous que ces faits, tracés dans les compte-rendu, sont prévus car sur des situations prévisibles de poses de congés des intervenants. Quand on alerte la cadre en charge du PASA, elle ne trouve rien à dire qu'un petit « oh ». En d'autres termes, **une directrice de soins n'est pas gênée d'être responsable du fait de répéter ces situations.**

Les agents qui font ces temps seul-e-s au PASA expliquent être d'accords. Cela n'empêche pas que c'est à la responsable de se rendre compte que cette situation n'est pas normale ! L'ancienne cadre du PASA prenait la peine d'ailleurs de se sentir concernée par son travail et venait très ponctuellement assister aux ateliers pour voir comment son service fonctionnait. On a déjà entendu la cadre actuelle dire que s'il y avait besoin elle serait la première à mettre la main à la pâte, mais on n'a jamais vu !



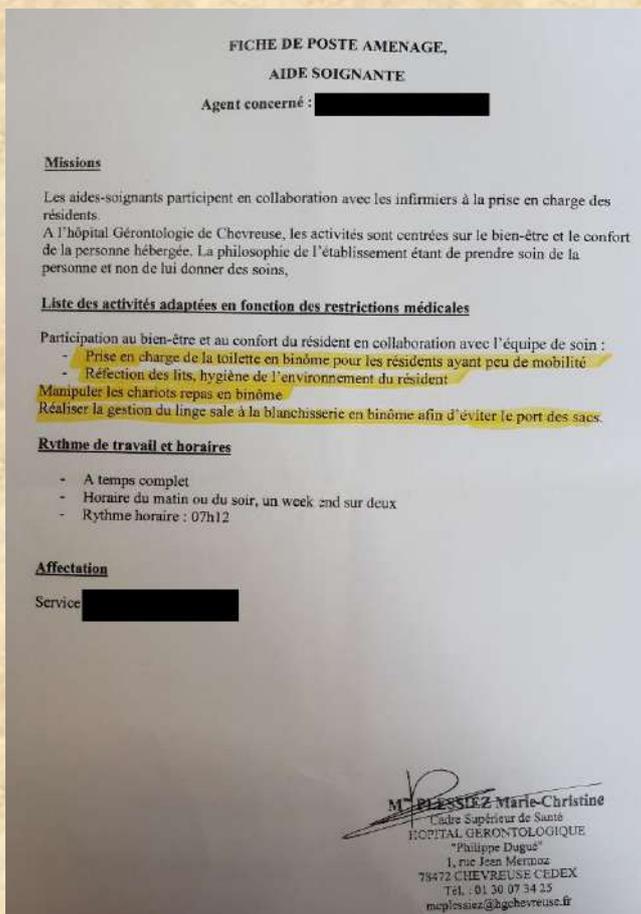
Fiches de postes aménagés : nous savons que certains métiers sont difficiles et que nombre de collègues sont physiquement usés de leur travail (troubles musculo-squelettiques, etc..). Certain-e-s ont des problèmes de santé tels que sur avis médical, ils relèvent d'un poste aménagé. Ces collègues continuent de s'abîmer dans le cadre de leurs fonctions malgré la connaissance de leur état par leur encadrement, et les « fiches de poste » (on va en parler après) ne sont pas respectées. Le meilleur ? Il paraîtrait que certains aménagements ne sont pas respectés, une cadre de service aurait dit ne pas avoir d'information de la direction pour dire que tel-le agent est en poste aménagé. Et la fiche de poste qui est dans le service et le passage de la cadre supérieure de santé aux transmissions pour en parler ? Si ces paroles sont vraies, c'est vraiment de la mauvaise foi.

Maintenant, parlons des fiches de poste : anciennement, on trouvait des fiches de poste comme les suivantes :



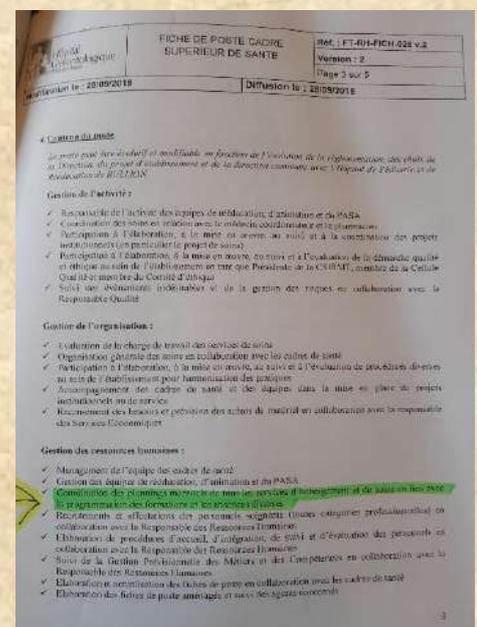
Pas de date du jour de rédaction, pas de référence qualnet, pas de tableau des signatures et validations comme sur une majorité de documents et comme sur les fiches de postes standards.

Mais ça, c'était avant ! Maintenant, on a des fiches de postes aménagés que tous les services qualité du monde entier nous envieraient :



Aucune date, aucune référence, aucun tableau de signatures de lecture et validation, même pas la signature de l'agent concerné ! Nous, on appelle ça un brouillon word, sublimé par un coup de tampon. On veut bien le même salaire pour la même qualité de travail siouplâit.

A noter que les 3 derniers points (gestion des stagiaires, des absences, élaboration des fiches de poste aménagés et suivi des agents concernés) sont des missions qui relèvent de la même personne. On dit ça on dit rien...(enfin si on dit !).



Formations : le service RH a envoyé les demandes de formations à remplir dans les bulletins de paie du mois de Juin, comme tous les ans. Au deuxième étage, un coin est réservé à l'accessibilité de l'information sur les formations pour le personnel. Vous y trouverez...



...des catalogues de 2015...

...des colis à peine déballés...



...du matériel tel que des baguettes ou encore des vis dans les tiroirs...



...des conseils déco Leroy Merlin...



...des papiers dans tous les sens.

Lors de la dernière commission de formation le 22 Septembre 2020, **Sud Santé Sociaux** avait demandé d'une part qu'avec la demande de formation soit transmise une liste avec des exemples de sites internet d'organismes formateurs à consulter, d'autre part que cet espace dédié au second étage soit sérieusement remis à jour. Depuis 1 ans et demi, le travail n'a visiblement pas été fait, et on demande, dans ces conditions-là, aux agents de chercher des informations sur la formation ? On se moque d'eux ! Sud Santé Sociaux demande à ce que ce qui avait été conclu lors de la commission soit réalisé !

DOCUMENTATION (Formation, CGOS, Mutuelle...)

Le service des Ressources Humaines, rappelle à l'ensemble du personnel qu'il est mis à sa disposition, au 2^{ème} étage, des revues, dépliants, fiches pratiques et autre supports l'informant sur :

- La formation,
- Le CGOS (Comité d'œuvres sociales : billetterie, aides et prestations diverses...)
- La mutuelle MNH (mutuelle nationale des hospitaliers)
- La retraite complémentaire

Une petite vérif n'aurait pas été inutile avant de publier cela dans le flash info paie d'Avril 2021.

Flash info paie - avril 2021



Les instances CTE et CHSCT du 18 Juin sont reportées au 1^{er} Juillet. En plus de nos observations et des questions que nous avons listées, s'il y a des points que vous souhaitez mettre à l'ordre du jour, si vous avez des difficultés, des questionnements, n'hésitez pas à vous rapprocher des représentants du personnel de votre choix (directement au bureau, par mail, téléphone, ou courrier dans la boîte aux lettres).

Voici les points demandés à être mis à l'ordre du jour par la section **Sud Santé Sociaux** :

Au CTE :

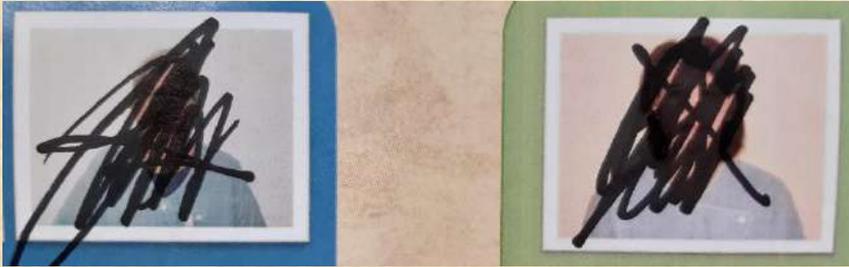
- Information à la Direction de la situation dans l'établissement dans le cadre de sa reprise de fonctions.
- Projets d'établissement.
- Conseil de la vie sociale.
- Régularisation du CTI.
- Budgets pasa, animation, éducatrice spécialisée.
- Don financier à l'établissement.
- Stores au service des Collines.

Au CHSCT :

- Information à la Direction des conditions de travail actuelles dans le cadre de sa reprise de fonctions.
- Cycles des infirmières.
- Fiches de postes et postes aménagés.
- Sécurité des agents et des résidents dans plusieurs situations de non remplacement.
- Règlementation sur les agents de service hospitaliers faisant fonction d'aides-soignants.
- Formation du personnel.
- Conditions d'accueil des stagiaires.

LA PLUS BELLE MOUSTACHE

La boussole est très appréciée par une majorité du personnel (merci toujours pour vos retours chaque mois), d'autres peuvent y être indifférents, d'autres encore nourrissent quelque chose de personnel au point d'agresser physiquement ce pauvre journal (et symboliquement ses collègues) :



La (ou les) personne(s) en question (qui semblent être gauchères d'après le sens des tracés, mais nous ne sommes pas experts !) peut ne pas lire le journal, et respecter non pas le syndicat mais ses autres collègues qui souhaitent lire les informations générales, car nous en distribuons un seul par service en général afin de réduire notre impact environnemental.

Toutefois, ces gribouillages nous ont donné une idée !

Faire cet exercice est une bonne idée pour se soulager d'émotions négatives et de tensions, aussi nous invitons tout le monde à crayonner, mettez-y de la créativité si vous le souhaitez : à vous pour la plus belle moustache, les plus grandes oreilles, les cornes de diabolotin ou les ailes d'anges, les plus nombreux boutons, les coupes décoiffantes, etc.... Nous avons mis des premiers exemples.

Jeu sans obligation d'achat ni d'adhésion, stylos non fournis.



Pour rire un peu et relativiser parce qu'il y a des choses plus graves dans la vie...

2 pages : une pour le mois de Mai, une pour le mois de Juin.

Divers



Je ne suis pas vétérinaire mais je sais reconnaître un blaireau quand j'en vois un.



C'EST LA PREMIÈRE ANNÉE OÙ JE NE PARS PAS POUR BORA BORA À CAUSE DU COVID !...
D'HABITUDE, C'EST À CAUSE DE L'ARGENT...

Un enfant de 4 ans parle avec son papa et lui dit :

- Papa j'ai décidé de me marier.
- Merveilleux ! Et avec qui ?
- Avec Mamie ! Elle m'a dit qu'elle m'aimait et je l'aime aussi.

C'est la meilleure cuisinière du monde, et elle raconte les meilleures histoires !

- Très bien, mais nous avons un petit problème.

C'est ma maman.

Tu ne peux pas te marier avec ma maman.

- Pourquoi pas ? Tu t'es marié avec la mienne !

Philosophie



**MON PROPRIO M'A TÉLÉPHONÉ POUR QUE JE LUI
PAYE SON LOYER. JE LUI AI RÉPONDU QUE J'AVAIS
DÉJÀ DU MAL À PAYER LE MIEN.**

Et comme disait Einstein :
" Si votre esprit n'est pas
ouvert, gardez la bouche
fermée "

IGLIUGG

PLUS TU T'EN FOUS



PLUS T'ES HEUREUX



**Un vieux sage à dit:
L'homme jeune
marche plus vite
que l'ancien,
mais l'ancien
connaît la route !**

*On dit que les fous ne
comprennent rien .
Mais je pense qu'ils
sont devenus fous,
parce qu'ils ont tout
compris.*

"Le problème avec les citations sur
Facebook, c'est qu'il est difficile de
savoir si elles sont authentiques..."

napoléon Bonaparte

Si on s'était arrêté à l'apparence
des huîtres, on n'aurait jamais
découvert les perles.

- Boucar Diouf



"L'avenir nous tourmente;
le passé nous retient.
C'est pour ces raisons
que le présent nous échappe."

- Gustave Flaubert

CONTACTS

N'hésitez pas à contacter les représentants du personnel SUD Santé Sociaux en cas de besoin.

Le local syndical se trouve au deuxième étage, côté SSIAD (côté opposé aux vestiaires).

Vous pouvez aussi nous laisser un mot dans la boîte aux lettres dans le couloir des vestiaires.

Si vous souhaitez adhérer, sachez qu'il n'y a que 4 prélèvements dans l'année, les cotisations sont trimestrielles. Chez SUD SANTE SOCIAUX, vous payez pour 3 mois l'équivalent de ce que vous payez parfois pour un seul mois dans d'autres syndicats.

Nous joindre ou adhérer :

Section SUD Santé Sociaux
1 rue Jean Mermoz
78 460 Chevreuse

☎ H.G. P. Dugue : 01 30 07 31 04

☎ Département : 06 49 65 61 58

@ : hgsud@nerim.net



www.sudsantesociaux.org



SUD Santé Sociaux 78

Vos représentants du personnel de la section SUD SANTE SOCIAUX : une équipe.

Alysée Govedarovic, psychologue, suppléante au CHSCT

Suzanne Hadjedj, animatrice, titulaire au CTE

Marie-Hélène Touffait, AS, titulaire au CTE



Véronique Cornu, AS, titulaire au CHSCT

Armelle Hoffele, OP, suppléante au CTE



J'ai remarqué que les gens qui sont souvent en retard sont de bien meilleure humeur que ceux qui ont dû les attendre.

